CONSEIL SYNDICAL DU 07 avril 2022

- Approbation du Compte de Gestion 2021
- Compte Administratif 2021
- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- Budget 2022
- Ouverture d'un poste catégorie C à 17H et tableau des emplois
- Questions diverses

FAQ
Continuité institutionnelle et dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire

Mise à jour le 3 février 2022

NB : La présente FAQ est à jour :

- *de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;*
- *de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée en dernier lieu par la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique) ;*
- *de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;*
- *de la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;*
- *du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée en dernier lieu par le décret n° 2022-96 du 31 janvier 2022 et le décret n° 2022-115 du 2 février 2022) ;*
- *des décrets n° 2021-1828 du 27 décembre 2021 et n° 2022-9 du 5 janvier 2022 déclarant l'état d'urgence sanitaire dans certains territoires de la République ;*
- *du décret n° 2022-107 du 2 février 2022 déclarant l'état d'urgence sanitaire en Nouvelle-Calédonie.*

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, **les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 :**

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu a été
APPROUVE

RAPPORT N°1

COMPTE DE GESTION

Détail envoyé par mail

SIAEP VIC FEZENSAC **CA 2021**

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2021

Séance ordinaire du
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Abstention(s)

VOTES
Pour :
Contre :

, réuni sous la présidence de

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à le / /

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

AGUT CORINNE, BERGES NATHALIE, BRUMM LAURENT, BUFFIN FRANCOIS, CAMAZZOLA ROBERT, CAPDEVILLE SEBASTIEN, CASSAGNE JEAN CLAUDE, CAUSERO GEORGES, COQUET FABRICE, DANEY DE MARCILLAC SIMON, DAUGE JEAN FRANCOIS, DAURE JOEL, DEDIEU LAURA, DELLA-VEDOVE JEAN LUC, DELLAS ANNIE, DESENLIS BENOIT, DOAT JEAN PIERRE, DUBUC SOPHIE, DUCOQ JEAN PIERRE, DUFFORT MARIE LAURE, ELORZA THIBAULT, GASPARINI VANNECK, GAVARET ELIANE, GUICHARD GILLES, HUBERT JEAN PIERRE, LABAT XAVIER, LACOSTE ANGELIQUE, LASBATS JEROME, LAYOUS LAURENCE, LEBE MICHEL, LEON HELENE, NABONNE JEAN PIERRE, POTENTI BRUNET PATRICIA, ROQUES DAMIEN, SILLIERES JEAN RAYMOND, TUA CLAIRE, VAISSE JACQUES MICHEL, ZANARDO CEDRIC

RAPPORT N°2

COMPTE ADMINISTRATIF

Détail envoyé par mail

Présenté par le VP délégué Jean-Pierre DOAT

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		814 302.18		329 416.77		1 143 718.95
Opérations exercice	257 497.46	319 769.64	1 575 983.96	1 620 461.24	1 833 481.42	1 940 230.88
Total	257 497.46	1 134 071.82	1 575 983.96	1 949 878.01	1 833 481.42	3 083 949.83
Résultat de clôture		876 574.36		373 894.05		1 250 468.41
Restes à réaliser						
Total cumulé		876 574.36		373 894.05		1 250 468.41
Résultat définitif		876 574.36		373 894.05		1 250 468.41

RAPPORT N°3

AFFECTATION DES RESULTATS

Pour Mémoire	**0.00**
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	329 416.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	**0.00**
EXCEDENT	**44 477.28**
Résultat cumulé au 31/12/2021	**373 894.05**
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	**373 894.05**
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	373 894.05
B.DEFICIT AU 31/12/2021	**0.00**
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

RAPPORT N°4

BUDGET 2021

Détail explosé par le Président

RAPPORT N°5

Création d'un poste
Catégorie C à 17 heures
Et tableau des emplois

Le président expose à l'assemblée que suite au recrutement par mutation de Mme FILLOS Stéphanie, il est nécessaire de créer un poste de catégorie C à raison de 17 heures par semaine.

D'augmenter le poste de 20 heures à 35 heures pour Mme FONTAN dans la filière administrative.

Tableau des emplois

CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER L'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE POUVANT OCCUPER L'EMPLOI (Nombre heures et minutes)	Commentaire
Fillière administrative				
Rédacteur principal	B	1	35	*Non pourvu*
Adjoint administratif	C	1	35	*Disponibilité Mme SIMON*
	C	1	35	*FONTAN Isabelle*
	C	1	17	*Stéphanie FILLOS*
Fillière technique				
Technicien	B	1	35	*Non pourvu*
Agent de maitrise	C	1	35	*Pierre LAPLANE*
Adjoint technique	C	1	32	*GAIGNARD Jérôme*
	C	1	35	*GUILLION Guillaume*
	C	1	35	*GARROS Nicolas*
	C	1	35	*DRAUX Ludovic*
	Total	10		

La modification du tableau des emplois et la création du poste de catégorie C à 17 heures pour la filière administrative.

APPROUVE

QUESTIONS DIVERSES